

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 19 mars 2025 sous la présidence de Mme Colette VERDOUX.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Colette VERDOUX, Alain BELLICCHI, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Christine VANCAUTER, Nicole ROUMAT.

Procuration :

Excusés : - Absents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Pauline SEILHAN, Emmanuelle ANTICH, Pierrick THOMAS, Monique GAYET, Bruno PEGAS.

M. Jean-Pierre ANGLAS a été élu secrétaire.

Délibération n° 2 : CFU 2024

Madame Colette VERDOUX, Vice-Présidente informe l'assemblée que Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2024,

Vu l'état des restes à réaliser,

Il est proposé au Conseil D'administration d'adopter le Compte Financier Unique 2024 du CCAS défini comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		199 493.41	287 243.01		287 243.01	199 493.41
Opération de l'exercice	705 125.70	887 955.73	393 831.63	610 313.05	1 098 957.33	1 498 268.78
TOTAUX	705 125.70	1 087 449.14	681 074.64	610 313.05	1 386 200.34	1 697 762.19
Résultats de clôture		382 323.44	70 761.59			311 561.85
Restes à réaliser			26 800.00		26 800.00	
TOTAUX CUMULES	705 125.70	1 087 449.14	707 874.64	610 313.05	1 413 000.34	1 697 762.19
RESULTATS DEFINITIFS		382 323.44	97 561.59			284 761.85

AR Prefecture

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil d'Administration,
Reçu le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
Prend acte de la présentation du Compte Financier Unique 2024.

Adopte le Compte Financier Unique 2024 du CCAS de Lafrançaise.

Ainsi fait et délibéré le 1^{er} avril 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



La Vice-Présidente,

Colette VERDOUX

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre ANGLAS

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)